

N° 2022-066

VENTE TERRAIN PLAN CRUET – ETS CHEVALIER

L'an deux mil vingt-deux le 6 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 30 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, CHENAL Murielle, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michèle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian,

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie (qui donne pouvoir à M. Spigarelli), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme Maironi-Gonthier)

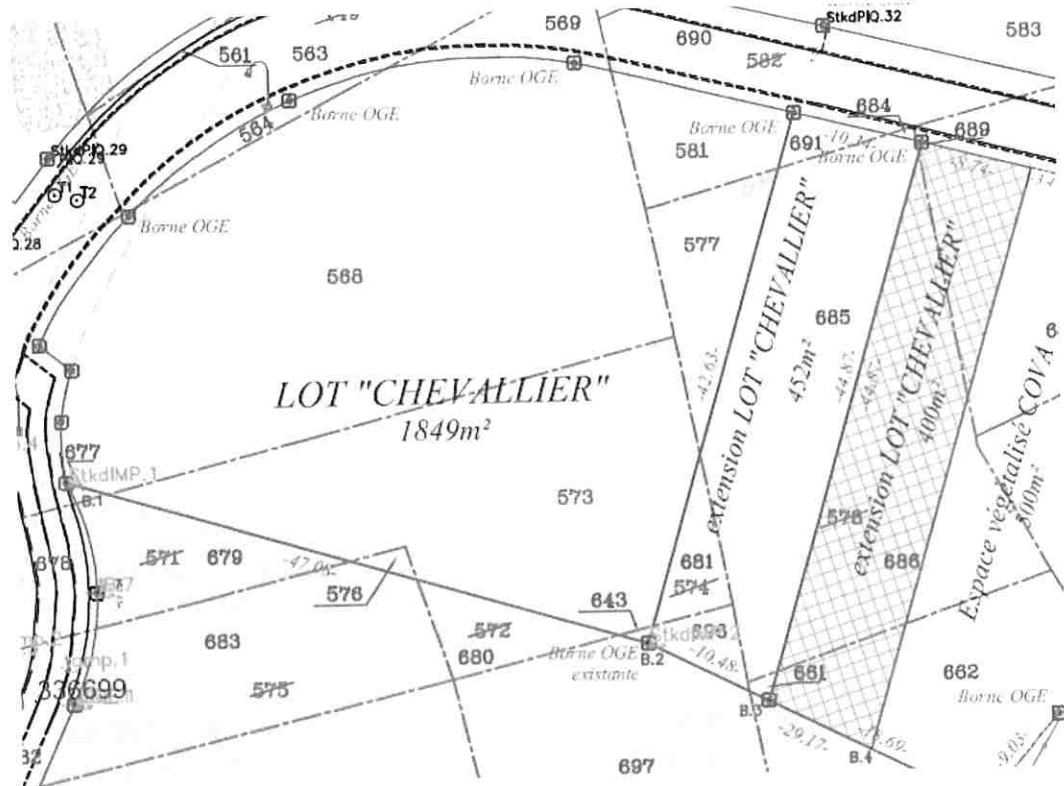
MM. TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27	Présents : 20	Absents : 7	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président explique que dans le cadre de la commercialisation de la zone d'activités de Plan Cruet, il reste un terrain à vendre.

Par délibération n°2017-115 en date du 25 octobre 2017 et par délibération en date du 27 juin 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la cession de terrain au profit de l'entreprise CHEVALIER. En extension, la société souhaite acquérir un nouveau lot. Les caractéristiques de la vente sont les suivantes :

Lot CHEVALIER : en extension de son lot (tranche 1)
Tènement : 400 m²
Prix de vente : 70 €/m² soit 28 000 €



Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

VU l'article L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.311-1 à L.311-8 du Code de l'Urbanisme,

APPROUVE la cession de terrain au profit de l'acquéreur CHEVALIER aux conditions ci-dessus présentées,

AUTORISE le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tout acte concourant à sa bonne exécution.

FAIT ET DELIBERE LE 6 JUILLET 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 1002, AVENUE DE TARENTAISE
 BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX